

Mairie de DAMGAN

56750



Téléphone : 02 97 41 10 19

Télécopie : 02 97 41 22 40

mail : mairie@damgan.fr

MAIRIE DE DAMGAN DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS VOTEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf le vingt huit février à vingt heures, le Conseil Municipal de DAMGAN légalement convoqué le vendredi vingt deux février 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marie LABESSE, Maire.

| | |
|------------------------------|----|
| Nombre de membres : | 18 |
| Présents | 14 |
| Votants | 16 |
| Absents Représentés | 2 |
| Absent excusé Non représenté | 2 |
| Absent | |

Présents : Jean Marie LABESSE, Maire

Adjoint(e)s au Maire : Marc LAMOUR, Pascal LAMY, Marie-José BONNET-LE DRESSAY, Michel GRAINZEVELLES,

Conseillers municipaux : Marie-Thérèse BIRAULT, Dominique REVEYRON, Mickael LE NEVE, Jean-Claude FATTA, Yvette DENOVAL, Véronique KEDZIERSKI, Alain DANIEL, Béatrice DE CHARETTE, Serge MONTRELAY.

Absents représentés

Murielle CLERY pouvoir donné à Marie-José BONNET-LE DRESSAY

Jean-Yves LE MARTELOT pouvoir donné à Jean-Claude FATTA

Absentes non représentées

Madeleine LE GOUEFF

Marc PERRUSSEL

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Yvette DENOVAL a été élue Secrétaire.

Délibération 2019-15

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 – Budget Assainissement

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier de la ROCHE BERNARD et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune concernant le budget assainissement,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.

Considérant que le compte de gestion n'appelle aucune observation et aucune ne réserve.

Vu l'article L1612-12 du CGCT modifié par la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 - art. 1

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 25 février 2019.

Le rapporteur entendu,

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés à l'issue d'un vote à main levée, avec 2 abstentions et le reste pour,

Art. 1 APPROUVE le Compte de Gestion pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune du Même exercice pour le budget assainissement.

Art. 2 AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures ;

P/ COPIE certifiée Conforme,

Le 28/02/2019

Le Maire

Jean Marie LABESSE

